



SÉNIORS

Réforme des retraites, contrat de génération

Nouvelle donne et bonnes
pratiques

Mercredi 20 novembre 2013

9h00 - 17h30

Salons Champs Elysées-Boétie,
112/114 rue de la Boétie, Paris 8^{ème}

La Lettre des Juristes d'Affaires, le Lamy Social et Les Cahiers du DRH,
vous proposent de rencontrer dans le cadre d'une **Journée-débats** :



Paul-Henri ANTONMATTÉI,
Professeur à l'université Montpellier I, Doyen honoraire
de la Faculté de droit et de science politique

Grégory CHASTAGNOL,
Avocat associé, cabinet Fromont-Briens

Pierre-Henri HARAN,
Directeur des Ressources Humaines et de la
Communication, THALES Systèmes Aéroportés

Dominique JOURDAN,
Avocat associé, Barthélémy Avocats

Sylvain NIEL,
Avocat associé, Fidal

Les débats seront animés par : **Alain DUPAYS,**
Directeur du Lamy Social, Rédacteur en chef
des Cahiers du DRH

En partenariat avec :
Lamy Social
Les Cahiers du DRH

Consultez nos programmes sur
www.lamy-conference.fr
www.vimeo.com/fr/company/lamy-formation
www.twitter.com/LamyFormation

LES
JOURNÉES
DÉBATS



de la
**Lettre des
Juristes
d'Affaires**

SÉNIORS

Réforme des retraites, contrat de génération

Nouvelle donne et bonnes pratiques

Quel est l'impact de la réforme des retraites sur l'emploi des seniors ?

Comment boucler et mettre en œuvre le contrat de génération ?

Comment s'y retrouver dans le maquis de dispositions hétéroclites dont l'objectif est de prolonger, le plus longtemps possible, le maintien en activité des seniors ?

Comment les appliquer ?

De surcroît en temps de crise...

Il s'agit désormais d'une grande cause nationale assignée aux entreprises, incitations, aides et pénalités à l'appui. Sans compter avec l'encadrement des ruptures et le surcoût de leur coût.

Cette *Journée-débats* organisée par *La Lettre des Juristes d'Affaires*, en partenariat avec **le Lamy Social** et **Les Cahiers du DRH**, sera l'occasion de faire le point sur ces enjeux majeurs et d'apporter des solutions concrètes de mise en œuvre des nouveaux dispositifs.

Cette conférence s'adresse aux :

- DRH et responsables RH
- Directeurs des relations sociales
- Directeurs juridiques
- Juristes d'entreprise
- Avocats



Programme

8h30

Accueil des participants - Petit-déjeuner

Que prévoit la loi portant réforme des retraites?

- En quoi consistent les nouvelles mesures adoptées ?
- Comment s'articulent-elles avec les précédentes ?
- Quelles sont les conséquences pour les entreprises ?
- Le compte personnel de prévention de la pénibilité : un nouveau défi pour l'employeur

Comment finaliser, ajuster et appliquer le contrat de génération ?

- Comment procéder ?
- Comment éviter les pénalités ?
- Comment l'appliquer et assurer son suivi ?
- Quelles sont les aides accordées, à qui et à quelles conditions ?
- Quelle articulation avec les plans seniors ?

Quelles sont les mesures mobilisables pour maintenir les seniors en activité ?

- Quelles sont les différentes modalités d'aménagements de fin de carrière envisageables ?
- En quoi consiste le dispositif de la retraite progressive et comment y recourir ?

12h30

Déjeuner

Quelles sont les incitations légales à la reprise d'un emploi ou à la poursuite du travail après l'âge de la retraite ?

- Peut-on cumuler une retraite avec une activité ? A quelles conditions ?
- Quels sont les majorations de pensions dont bénéficie le salarié en cas de report de leur liquidation ?

Peut-on encore recourir aux préretraites d'entreprise, selon quelles modalités et à quels coûts ?

Comment recruter un senior ?

- Quel contrat choisir, quel niveau de rémunération fixer et quelles précautions prendre ?
- Comment gérer la coexistence intergénérationnelle ?

Comment faire en cas d'inaptitude liée au vieillissement ?

- Comment la prévenir ou y faire face ?

Rupture du contrat : selon quelle modalité ?

- Licencier, mettre à la retraite ou négocier la rupture ?
- Selon quelle procédure ?
- A quel coût ?

Retour d'expérience, témoignage d'entreprise

17h00

Débats avec la salle

17h30

Clôture de la Journée

Tout au long de la journée, une large place sera donnée au débat contradictoire et aux questions des participants.

Les Journées-débats de la Lettre des Juristes d'Affaires

Salons Champs Elysées-Boétie - Paris 8^{ème}

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de : Wolters Kluwer France SAS

Case Postale 410 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot 92856 Rueil-Malmaison cedex

Pour nous contacter : Tél. : **☎ N° Indigo 0 825 08 08 00** - Fax : 01 76 73 48 98 - Courriel : matineedsdebats@lamy.fr

0 8 2 5 0 8 0 8 0 0

Enregistrée sous le numéro 11 92 15559 92. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le nombre de places étant limité
réservez dès aujourd'hui
votre place par fax au
01 76 73 48 98



SÉNIORS, Réforme des retraites, contrat de génération - Nouvelle donne et bonnes pratiques

Mercredi 20 novembre 2013 • De 9h00 à 17h30 • Salons Champs Elysées-Boétie, 112/114 rue de La Boétie, Paris 8^{ème}

Abonnés à La Lettre des Juristes d'Affaires, au Lamy Social et ou aux Cahiers du DRH, **910 €^{HT}** soit 1088,36 €^{TTC} (TVA 19,6%)

Non abonnés : **970 €^{HT}** soit 1160,12 €^{TTC} (TVA 19,6%)

002640 161

Les frais de participation comprennent le déjeuner et le dossier de documentation.

Si vous ne pouvez pas participer à cette rencontre, nous vous rappelons que vous pouvez commander le DOSSIER DE DOCUMENTATION remis aux participants.

je souhaite recevoir ce DOSSIER DE DOCUMENTATION au prix de : 320 €^{HT}, soit 382,72 €^{TTC} (TVA 19,6%). Il me sera adressé à l'issue de la conférence.

Numéro de client :

Facture à établir précisément à :
(Pour toutes inscriptions facturées à un OPCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)

Raison sociale :

Raison sociale :

Adresse :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Code Postal : Ville :

Participant : M^{me} M^{lle} M.

Fait à : Le :

Nom :

Service ou contact :

Prénom :

Cachet et signature obligatoires :

Fonction :

Code Postal : Ville :

Courriel :

Tél. : Fax :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CCV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : www.wkf.fr

A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. A l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrés. Pour être repris en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit au plus tard le 8 novembre 2013. A défaut la formation sera facturée intégralement.

